

DECRET D/2015/ 212 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

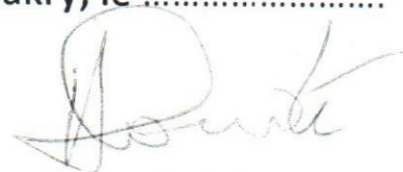
- Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services ;
Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2013/002/PRG/SGG du 07 janvier 2013 portant Attributions et Organisation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Publique ;
Vu le Décret D/2015/134/PRG/SGG du 07 juillet 2015 portant changement de dénomination du Ministère de la Sécurité et de la Protection Publique en Ministère de l'Intérieur.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Bangaly KOUROUMA, Matricule 187 045 V, Contrôleur Général de Police, est nommé **Directeur Général de la Police Nationale**, en remplacement de **Monsieur Mohamed GHARE**, Contrôleur Général de Police, appelé à d'autres fonctions ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 NOV. 2015



Pr ALPHA CONDE